

L'inclusion des familles
immigrantes : pour une synergie
accrue en éducation des adultes

Sommaire

Mai 2021



« Les obstacles étaient vraiment la langue, au début. Mais après, les obstacles aussi de bien diriger, de savoir qu'est-ce que je peux faire, que quelqu'un me conseille. J'ai beaucoup des amis, des familles ici. Ils nous ont bien accueillis au début. Mais au niveau des conseils... » Mariam, Syrie

L'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé ***L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*** permet d'explorer la contribution du système éducatif québécois à l'inclusion des familles et des personnes réfugiées et immigrantes. Il met en lumière la diversité des caractéristiques, des projets migratoires et des besoins éducatifs des nouveaux arrivants au Québec.

Le Conseil esquisse d'abord un portrait des services éducatifs auxquels les adultes immigrants peuvent recourir dans leur processus d'adaptation et d'intégration à la société d'accueil, ce qui permet d'en apprécier l'étendue. Ensuite, il met de l'avant l'expérience des familles et des personnes immigrantes en menant un examen approfondi de leurs parcours au sein du système éducatif et, plus largement, de la société québécoise. Le Conseil a donc rencontré une soixantaine de personnes immigrantes ainsi que des représentants de plus de 80 organisations du système éducatif, conceptualisé ici dans un sens large, pour documenter ce processus d'adaptation et d'intégration. L'examen des différents parcours permet de s'intéresser à la mise en œuvre de l'offre de services éducatifs destinée aux familles et aux personnes immigrantes et de dégager une compréhension globale de son fonctionnement et de ses effets.

Cette analyse révèle, dans les parcours des nouveaux arrivants, certains écueils récurrents qu'il serait possible d'éviter en assurant une plus grande complémentarité entre les acteurs du système éducatif. Déclinés en quatre principaux nœuds, ces écueils témoignent des défis que doit relever le champ de l'éducation des adultes et de la formation continue pour favoriser la réussite éducative des familles et des personnes immigrantes. Finalement, le Conseil formule 18 recommandations visant à accroître le caractère inclusif du système éducatif et de la société québécoise par une amélioration de l'offre de services éducatifs et une meilleure synergie des actions en éducation des adultes.

Une terre d'accueil pour plusieurs milliers de personnes chaque année

Le Québec accueille chaque année plusieurs milliers d'immigrantes et d'immigrants permanents. Par exemple, de 2014 à 2018, environ 50 000 personnes ont été admises annuellement sur son territoire¹. En 2016, la proportion de la population du Québec née à l'étranger s'établissait à 13,7%.

Un enjeu d'inclusion qui interpelle l'éducation des adultes

L'immigration recèle un potentiel important sur lequel le Québec compte pour assurer son avenir au regard des défis qu'il doit relever en matière de démographie et de main-d'œuvre ainsi que pour contribuer à la vitalité du français et à l'innovation sociale et économique. Pour que la société québécoise puisse compter pleinement sur l'apport de l'immigration, l'inclusion des familles et des personnes immigrantes constitue un enjeu important. Il en va également du bien-être et de l'épanouissement de ces dernières, qui portent des projets migratoires qu'elles souhaitent réaliser ici. À cet égard, on observe que le processus d'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants diverge, certains connaissant un parcours fluide, plusieurs autres rencontrant des obstacles importants.

Le processus d'adaptation à la société d'accueil est exigeant pour les nouveaux arrivants. Après leur installation, ils sont rapidement contraints de faire des choix qui auront une incidence significative sur leur parcours d'intégration, et ce, sans nécessairement maîtriser tous les éléments ou détenir, au moment opportun, l'information permettant de prendre une décision éclairée. Pour stabiliser une situation familiale, il faut plusieurs mois; pour réaliser ses projets migratoires, il faut souvent plusieurs années. La situation varie selon les caractéristiques de la famille et des individus qui la composent.

L'essor d'une société inclusive qui soutient la participation des nouveaux arrivants à son développement constitue donc un enjeu de taille auquel le Québec accorde de l'importance. Le système éducatif, conceptualisé dans un sens large, fait partie des moyens proposés pour favoriser l'inclusion des personnes immigrantes. Les éléments de ce système qui s'adressent aux adultes jouent d'ailleurs un rôle central dans les parcours des familles qui ont été rencontrées. L'efficacité et le caractère inclusif de cette action éducative sont donc primordiaux et demandent d'être examinés.

Une **société inclusive** cherche à susciter la pleine participation de chacune et de chacun en tenant compte des besoins et des aspirations singuliers. Elle prend en compte les conditions de participation de toutes les personnes à ses différentes sphères pour adapter ses rouages *a priori* à la diversité. Celle-ci constitue la norme avec laquelle doivent composer les processus et les mécanismes entourant la reconnaissance, l'intégration et la participation de l'ensemble des personnes et des groupes dans les différentes sphères de la société. S'appuyant sur une logique bidirectionnelle, une perspective d'inclusion des nouveaux arrivants engage ces derniers, ainsi que l'ensemble de la société d'accueil, à l'adaptation.

1 Depuis 2019, les effets des politiques et des choix du gouvernement du Québec conjugués, depuis mars 2020, aux conséquences de la pandémie de COVID-19 se sont traduits par une baisse du nombre de personnes immigrantes admises sur le territoire québécois. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration planifie un accroissement graduel du volume de personnes immigrantes accueillies au cours des prochaines années pour atteindre des niveaux similaires à ceux des années 2010.

Une offre de services éducatifs riche, mais complexe

Pour le Conseil, la mise en œuvre de la visée d'une société inclusive repose, entre autres, sur un système éducatif qui répond à toute la gamme de besoins que sous-entendent le processus d'adaptation et d'intégration des personnes immigrantes à leur société d'accueil et la réalisation de leurs aspirations. Ce système doit également constituer un vecteur de changement social pour que ces personnes puissent participer pleinement à toutes les sphères de la société. Pour ce faire, il doit être lui-même inclusif et, à ce titre, conçu pour prendre en compte les caractéristiques et les projets des familles et des personnes immigrantes en plus de faciliter leur adaptation.

L'analyse a d'abord permis de dresser le portrait de l'offre éducative destinée aux adultes immigrants et de cerner les domaines d'apprentissage couverts. Sous cet angle, ce portrait des services éducatifs auxquels les adultes immigrants peuvent recourir fait ressortir une diversité de moyens de soutenir la réalisation de leurs projets de vie au Québec. Le système éducatif québécois, par la diversité des acteurs qui le composent et l'étendue de sa portée, se présente comme un pilier facilitant le processus d'adaptation et d'intégration, et favorisant l'inclusion des familles immigrantes au sein des différentes sphères de la vie en société (ex. : économique, éducative, associative, familiale, citoyenne). Ce système est décentralisé et repose sur l'action d'une multitude d'organisations gouvernementales ou non (ex. : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration; ministère de l'Éducation; ministère de l'Enseignement supérieur; ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Services Québec; Commission des partenaires du marché du travail; établissements d'enseignement; organismes communautaires) de différents secteurs. L'étendue de l'offre de ces divers acteurs couvre un très grand nombre de besoins éducatifs ressentis par les nouveaux arrivants (ex. : apprentissage du français, fonctionnement des institutions, actualisation des compétences, connaissance de ses droits et de ses responsabilités, reconnaissance des acquis et de l'expérience).

Toutefois, une impressionnante complexité émane de ce portrait. Par exemple, alors qu'on observe la présence d'un nombre important d'acteurs, on remarque également que plusieurs offrent des services similaires. En outre, un seul besoin éducatif peut exiger la coordination entre plusieurs organisations. Les nombreux encadrements (ex. : lois, politiques, stratégies) de l'offre de services éducatifs s'ajoutent à cette complexité. Leur analyse indique une diversité d'orientations qui ne convergent pas toujours dans la même direction. Cela a pour effet de mettre le système éducatif sous tension et de réduire sa portée comme accélérateur d'inclusion. Des améliorations ont été apportées au cours des dernières années pour accroître la cohérence de l'action gouvernementale, notamment en ce qui concerne les cours de français, mais la complémentarité et la fluidité de plusieurs autres composantes du système éducatif restent à renforcer, notamment par une meilleure concertation entre les acteurs.

Qu'en est-il du déploiement effectif de l'offre de services éducatifs et de ses effets sur les parcours des familles et des personnes immigrantes?

Ce que révèlent les parcours à propos de l'apport du système éducatif

Le regard que les familles et les personnes immigrantes portent sur leurs parcours au sein de la société québécoise enrichit l'analyse du Conseil, puisqu'il met en lumière le fonctionnement réel du système éducatif ainsi que son apport à leur inclusion et à leur réussite éducative, définie ici en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations. Cette perspective permet également de mieux comprendre leurs parcours et d'attirer l'attention sur des éléments qui peuvent influencer l'apport des services éducatifs.

Une immigration diversifiée et des projets migratoires variés à prendre en compte

L'immigration permanente est fortement diversifiée. Elle est traversée par une grande hétérogénéité des identités, des expériences et des caractéristiques (ex. : âge, genre, scolarité, identité ethnique, langue maternelle, vécu), ce dont doit tenir compte l'action éducative. À cet égard, la situation des femmes immigrantes est préoccupante, puisque les responsabilités familiales freinent souvent leurs parcours et peuvent entraver leurs démarches éducatives. De plus, on observe que la construction sociale, culturelle et religieuse des genres et des rôles familiaux affecte la propension de certaines à recourir à des services éducatifs.

Les projets migratoires dont sont porteurs les nouveaux arrivants sont tout aussi diversifiés. Loin de n'être portés que par des objectifs professionnels ou économiques, ils sont liés bien souvent à des considérations familiales (ex. : sécurité, éducation, bien-être, respect des droits, subsistance de tiers restés à l'étranger). En effet, les travaux de recherche consultés et les parcours documentés indiquent l'importance de la famille, sous toutes ses formes (ex. : nucléaire, élargie, transnationale), dans le processus migratoire. Dans bien des cas, cette dimension familiale influence les projets migratoires, formés avant même l'arrivée au Québec, et leur réalisation. Ainsi, le projet migratoire se présente d'abord et avant tout comme un projet de vie. Non seulement il répond à des aspirations individuelles, mais il s'inscrit également dans une dynamique familiale qui façonne les parcours individuels, notamment en matière d'éducation.

Des parcours sollicitant des apprentissages multiples

Loin d'être linéaire, le parcours d'adaptation et d'intégration à la société d'accueil est parsemé d'obstacles et de défis. En effet, l'immigration est un processus exigeant pour les nouveaux arrivants, qui doivent réaliser des apprentissages multiples visant à faciliter les transitions nécessaires à leur adaptation. Dans bien des cas, pratiquement toutes les dimensions de la vie sont remises en question par la transition entre deux sociétés. La réalisation du projet migratoire constitue également un défi pour plusieurs personnes.

L'acte d'immigrer vient donc avec un lot d'apprentissages à effectuer pour s'approprier les particularités de la société québécoise et s'y réaliser, et ce, peu importe son point de départ, comme l'illustrent les parcours des personnes immigrantes rencontrées. En ce sens, le processus permettant l'inclusion dans une nouvelle société comprend une forte dimension éducative. Loin d'être organisés en un curriculum, les apprentissages qui soutiennent ce processus ne sont pas tous clairement définis. De plus, des besoins éducatifs sont susceptibles de se manifester plusieurs années après l'arrivée. Par définition, ces personnes s'inscrivent donc dans une démarche d'apprentissage tout au long et au large de la vie.

Tout de même, le recours au système éducatif se présente très souvent comme un passage obligé. Si certaines étapes sont envisagées de longue date (ex. : francisation), d'autres, notamment en lien avec l'insertion socioprofessionnelle dans un emploi correspondant à ses études et à son expérience, n'étaient pas prévues. À ce titre, un retour aux études témoigne souvent d'un échec initial en ce qui a trait à l'intégration socioprofessionnelle (ex. : recherche d'emploi non fructueuse dans son domaine sans l'apport du système éducatif). Dans un tel cadre, le rapport à l'apprentissage peut être entaché.

Quatre nœuds récurrents dans les parcours des familles et des personnes immigrantes

Les parcours documentés comportent des points communs. Ils révèlent notamment quatre nœuds récurrents qui ont trait non seulement à l'intégration socioprofessionnelle, mais aussi à la réalisation d'un projet migratoire qui embrasse des objectifs de bien-être, de participation citoyenne et de contribution à la société d'accueil. Dans son avis, le Conseil s'est intéressé aux services éducatifs proposés pour dénouer ces quatre nœuds qui se déclinent comme suit :

- **Comprendre et se faire comprendre pour agir dans la société québécoise**, ce qui fait référence au besoin de maîtriser les langues en usage dans le contexte québécois, dont le français vernaculaire, ainsi qu'au besoin de comprendre et de s'appropriier les cadres de référence, les sous-cultures, les codes et les façons de faire et de penser propres au Québec. L'apprentissage du français et la capacité à communiquer dans différents contextes d'interaction (informel, formel, professionnel) s'imposent comme des défis particulièrement importants. Il en va de même pour la littératie numérique, trop souvent tenue pour acquise par les acteurs du système éducatif.
- **Obtenir en temps opportun une information et des conseils nécessaires à la réalisation de son projet migratoire et tenant compte de ses caractéristiques**, ce qui requiert des services d'accueil, d'orientation éducative et professionnelle et de référence qui contribuent notamment à la continuité et à la réussite des parcours d'apprentissage ou de formation. Centraux pour assurer la fluidité des parcours, ces services sont souvent méconnus ou demandent des améliorations.
- **Faire reconnaître la valeur de ses diplômes et de ses expériences** par les employeurs pour favoriser son intégration en emploi, ce qui représente un processus de transition qui comporte d'importants écueils, malgré les nombreux dispositifs existants.
- **Occuper de façon durable un emploi qui correspond à ses compétences et à ses aspirations**, ce qui sous-entend une intégration socioprofessionnelle tenant compte des aspirations des individus et pour laquelle différentes avenues existent, mais ne semblent pas être utilisées selon leur plein potentiel. La question de l'intégration socioprofessionnelle apparaît particulièrement sensible pour de nombreuses personnes qui estiment que la promesse québécoise d'emplois à la hauteur de leurs compétences est rompue, puisque l'information obtenue et les critères de sélection de l'immigration fondés sur la scolarité et l'expérience professionnelle, en particulier pour la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, soulèvent des attentes chez elles. L'analyse indique que cette question dépasse largement la seule reconnaissance des acquis et des compétences. Elle a trait notamment à certaines formes de discrimination.

« Le Québec a dit, je ne sais pas, 100 demandes de résidence permanente cette année. Ça fait que, si on nous a choisis, c'est parce que nous sommes les meilleurs. Alors, on est là. Pourquoi, en arrivant, on ne nous embauche pas? C'est un peu contradictoire qu'ils laissent entrer sans bien informer. On est ici parce qu'on a déjà fait des études, on a déjà travaillé, beaucoup, beaucoup, beaucoup dans nos pays d'origine. Alors, on est là. Pourquoi, en arrivant, on ne nous embauche pas? C'est un peu contradictoire. » (Luna, Mexique)

L'examen des services éducatifs déployés met en lumière des changements à apporter pour améliorer leur portée, réduire l'effet des nœuds relevés dans les parcours des familles et des personnes immigrantes, et accroître le caractère inclusif des différents secteurs de la société, dont les milieux de travail.

Des constats transversaux

Des constats transversaux relatifs au système éducatif et à son apport émanent également de l'analyse des parcours et des propos des acteurs rencontrés. Tout d'abord, les conditions nécessaires ne sont pas toujours réunies pour favoriser l'engagement des nouveaux arrivants dans une démarche éducative et sa réussite. Les impératifs familiaux et un sentiment d'urgence, découlant notamment de la précarité financière que vivent de nombreuses familles, orientent trop souvent les parcours vers des solutions de rechange qui diluent les aspirations et les projets migratoires. L'offre éducative devrait prendre en compte ces obstacles.

Ensuite, le regard porté sur les divers parcours confirme que, même vue du terrain, l'offre éducative est vaste, mais demeure difficile à saisir, en particulier pour les nouveaux arrivants. Elle gagnerait à être ficelée par des actions concertées et un référencement intersectoriel efficace. Il en découle une difficile concomitance des services et une rareté d'accès à des continuums de services, ce qui tend à prolonger la durée des parcours éducatifs ou à ne répondre que partiellement aux besoins. Ces constats soulignent la nécessité d'offrir aux personnes immigrantes un accompagnement accru adoptant différentes formes, ce à quoi le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration contribue actuellement avec la mise en place du service Accompagnement Québec, et de favoriser un rapprochement entre les acteurs des différents milieux du système éducatif. Il ressort également de l'analyse effectuée l'importance de resserrer le maillage avec les milieux de travail, qui se présentent comme des lieux d'apprentissage sur lesquels on peut miser davantage.

Dans un autre ordre d'idées, l'offre éducative, qui contribue à l'attraction et à la rétention de familles immigrantes, est inégale entre les régions. Certaines d'entre elles, où l'immigration est un phénomène récent, ne disposent pas des ressources financières ou de l'expertise requises pour offrir des services adéquats.

Par ailleurs, le développement de compétences interculturelles ressort comme un besoin important à combler, puisque l'inclusion des familles immigrantes demande un engagement réel des différentes parties : les personnes immigrantes elles-mêmes, l'appareil et les institutions qui relèvent de l'État ainsi que la société en général, dont les milieux de travail et ceux de l'éducation. Cet engagement doit se traduire par des actions ancrées en éducation et s'adressant à chacune de ces parties. L'inclusion des familles issues de l'immigration ne peut reposer sur leurs seules épaules.

Finalement, les propos des acteurs rencontrés ont soulevé de nombreux obstacles de nature administrative ou systémique qui réduisent la portée et les effets de l'action éducative. Ils dénotent, entre autres, des règles administratives et budgétaires qui manquent de cohérence entre les différents acteurs ministériels et qui réduisent les possibilités de collaboration sur le terrain.

En somme, ces divers constats commandent une synergie accrue des actions en éducation des adultes.

Trois idées-forces et des recommandations pour accroître l'inclusivité du Québec

Les travaux réalisés par le Conseil mettent en lumière des améliorations importantes à apporter au système éducatif québécois pour qu'une plus grande part des familles et des personnes immigrantes puissent accéder aux services éducatifs dont elles ont besoin. Ceux-ci doivent également tenir compte davantage de l'hétérogénéité des profils qui se dissimule derrière le terme « immigrants » et qui peut

influencer l'engagement dans un parcours éducatif. Des modifications sont aussi nécessaires pour améliorer la flexibilité et la complémentarité de ces services, qui doivent mieux répondre aux besoins et correspondre aux projets de vie des nouveaux arrivants.

De plus, l'analyse du Conseil montre qu'il importe de revoir la façon de concevoir le déploiement des services éducatifs qui visent à soutenir l'intégration de la population immigrante, en passant d'une vision basée sur une offre de services prédéfinis et segmentés à un modèle où la demande éducative est au cœur du déploiement. Cette vision renouvelée situe justement les besoins et les aspirations des familles immigrantes comme des pivots à partir desquels les acteurs du système éducatif développent leurs services. Une telle approche demande de penser le déploiement de ces services dans la perspective d'un continuum caractérisé par une collaboration entre l'ensemble des acteurs, et ce, afin que les familles immigrantes puissent s'y retrouver aisément en fonction de leurs besoins, de leurs aspirations et des impératifs auxquels elles ne peuvent se soustraire.

Par ailleurs, l'essor d'une société inclusive appelle une responsabilité partagée qui, au-delà des efforts d'adaptation des personnes immigrantes, requiert ceux du système éducatif, des milieux de travail et de l'ensemble de la population. La société d'accueil tout entière est appelée à s'engager pour soutenir les parcours des familles immigrantes et participer à la mise en place de milieux inclusifs où les connaissances et les compétences de chaque citoyen sont reconnues à leur juste valeur. À ce titre, le système éducatif, qui doit lui-même être inclusif, a un rôle fondamental à jouer dans les transformations sociales requises, que ce soit pour s'assurer d'outiller adéquatement les intervenantes et les intervenants concernés ou pour soutenir le développement des compétences interculturelles nécessaires dans une société où la diversité est croissante. Le système éducatif doit agir comme moteur d'une transformation de la société à laquelle toutes et tous doivent prendre part.

Pour accroître la portée et la synergie des actions en éducation des adultes qui soutiennent l'instauration d'une société plus inclusive, le Conseil met de l'avant trois idées-forces qui se complètent et qui sous-tendent les recommandations formulées.

Mieux accompagner les familles immigrantes dans l'apprentissage de la société québécoise

Ce premier ensemble de recommandations vise à accroître la portée des moyens mis à la disposition des familles et des personnes immigrantes dans leur **apprentissage de la société d'accueil et du français** propre au contexte québécois. Le Conseil propose également de **consolider et de développer une approche diversifiée d'accompagnement** des familles qui s'inscrit dans la durée. De plus, le Conseil invite les différents acteurs à faciliter l'**accès à une information claire et simple** pouvant favoriser les parcours des nouveaux arrivants et à soutenir leurs démarches visant le **rehaussement de la littératie numérique et des compétences linguistiques**.

Œuvrer à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et faire reconnaître leur valeur sur le marché du travail

Cette idée-force regroupe des recommandations visant à favoriser l'intégration socioprofessionnelle et la reconnaissance des acquis et de l'expérience des nouveaux arrivants. Le Conseil propose notamment d'**accroître le rôle de l'orientation éducative et professionnelle** dans le parcours vers l'emploi, de **revoir et d'améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences issus des études effectuées et de**

l'expérience obtenue hors du Québec, de **mieux soutenir le rôle des milieux de travail comme lieux d'apprentissage, de reconnaissance et de formation** ainsi que de **renforcer l'inclusivité des milieux de travail** par des moyens éducatifs.

Assurer la cohérence et la convivialité de l'offre éducative et favoriser l'engagement de la société tout entière

Ce dernier ensemble de recommandations présente des moyens d'améliorer l'efficacité de l'action éducative visant à soutenir l'adaptation et l'intégration des personnes immigrantes ainsi qu'à accroître l'inclusivité de la société tout entière. Les différents constats établis et l'importance d'accroître la synergie des actions commandent, au premier chef, **l'adoption d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes** comptant parmi ses priorités le soutien à une meilleure inclusion des personnes immigrantes. Cette politique viserait à améliorer la cohérence des actions gouvernementales ainsi que celle de l'ensemble des acteurs du système éducatif. De façon complémentaire, le Conseil invite les divers milieux éducatifs à **renforcer la concertation, le référencement intersectoriel et les collaborations permettant d'accompagner les personnes immigrantes** vers la réussite de leurs projets de vie et de concrétiser des continuums de services. Toujours dans une vision systémique, le Conseil rappelle l'importance de **prendre en compte les conditions favorisant la réussite éducative** des membres des familles immigrantes et propose d'apporter le soutien nécessaire à cet effet.

Finalement, l'attention est portée sur **l'apprentissage du vivre-ensemble**, lequel doit être une préoccupation de l'ensemble du système éducatif et de la société québécoise, ainsi que sur la **formation du personnel** des organisations interpellées et une **diffusion optimale de l'information** à son intention pour maximiser le travail des intervenantes et des intervenants.

Conclusion

L'inclusion des familles et des personnes immigrantes constitue un enjeu de société qui ne concerne pas que l'emploi. Il importe de ne pas perdre de vue les projets de vie qui motivent ces personnes. Les recommandations du Conseil visent à mettre en place, pour l'ensemble des nouveaux arrivants, des conditions qui permettent des parcours fluides et qui en étendent la portée à toutes les sphères de la vie, notamment en favorisant le déploiement de continuums de services adaptés à leurs besoins et à leurs réalités.

Les modifications récentes apportées aux paramètres de sélection de l'immigration économique contribueront, sans aucun doute, à faciliter l'intégration d'un plus grand nombre de personnes sélectionnées selon cette nouvelle approche. Toutefois, des besoins éducatifs demeureront pour favoriser, chez ces nouveaux arrivants, l'appropriation de la société québécoise, de sa langue et de ses cadres de référence ainsi que le vivre-ensemble. De plus, le Québec continuera à accueillir, pour des motifs familiaux ou humanitaires, des personnes dont le parcours en sol québécois requerra l'apport du système éducatif. Pour que la contribution de toutes ces personnes au dynamisme du Québec prenne tout son sens et que leur bien-être soit assuré, le travail en synergie des acteurs de l'éducation des adultes est essentiel.

Annexe 1. Synthèse des recommandations*

Mieux accompagner les familles immigrantes dans l'apprentissage de la société québécoise

La maîtrise du français dans le contexte québécois

Recommandation 1

Le Conseil recommande à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et au ministre responsable de la Langue française, en collaboration avec le ministre de l'Éducation, la ministre de l'Enseignement supérieur, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et leurs partenaires :

- de poursuivre les efforts entrepris pour augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes en élaborant, de façon concertée, une stratégie gouvernementale visant à :
 - faire connaître à toutes et à tous, à des moments opportuns tout au long de leurs parcours, l'ensemble des moyens d'apprentissage du français qui sont disponibles;
 - assurer la disponibilité de services de francisation en région;
 - développer l'offre de façon à couvrir les besoins diversifiés d'apprentissage détectés, dont le besoin d'une maîtrise avancée du français, notamment en mobilisant les milieux de travail pour mettre en place des approches d'alternance travail-francisation et travail-études.

L'accompagnement

Recommandation 2

Le Conseil recommande à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en collaboration avec le ministre de l'Éducation, la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- de poursuivre le déploiement du service Accompagnement Québec afin de rejoindre le plus grand nombre possible de personnes immigrantes intéressées avant même leur arrivée au pays et de maintenir cet accompagnement aussi longtemps que nécessaire après leur installation en mobilisant, dans chaque région, l'ensemble des acteurs du système éducatif pour faciliter le déploiement de continums de services éducatifs personnalisés et en s'assurant de faire connaître aux nouveaux arrivants, à des moments opportuns de leurs parcours, les services pertinents, notamment ceux des organismes communautaires.

* Le chapitre 4 de l'avis présente les considérations qui ont mené à ces recommandations.

L'accessibilité de l'information et l'accompagnement au sein des organisations

Recommandation 3

Le Conseil recommande aux ministères, aux établissements d'enseignement ainsi qu'aux acteurs des milieux communautaire et de l'emploi appelés à offrir des services aux familles et aux personnes immigrantes :

- de prendre les moyens nécessaires pour mettre en place ou parfaire, à l'échelle organisationnelle, un environnement inclusif soucieux d'accompagner ces personnes selon leurs besoins, de diffuser, par une diversité de moyens de communication, une information claire, à jour et simple à propos de leurs services et de soutenir les nouveaux arrivants dans leurs démarches visant le rehaussement de la littératie numérique et des compétences linguistiques.

L'apprentissage du fonctionnement de la société et de ses cadres de référence

Recommandation 4

Le Conseil recommande aux acteurs de tous les milieux appelés à œuvrer auprès des familles et des personnes immigrantes, avec la collaboration de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

- de se concerter dans leurs régions respectives pour :
 - faire connaître et offrir à toutes les familles et les personnes immigrantes des occasions d'interaction et des moyens d'apprentissage variés permettant de mieux comprendre et de s'approprier la société québécoise, ses cadres de référence et son fonctionnement;
 - documenter les bonnes pratiques mises en œuvre et les diffuser dans les milieux concernés.

Œuvrer à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et faire reconnaître leur valeur sur le marché du travail

L'orientation éducative et professionnelle

Recommandation 5

Le Conseil recommande à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en collaboration avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur :

- de faire connaître et d'offrir sans frais, dans toutes les régions, des services d'orientation éducative et professionnelle à toutes les personnes qui le souhaitent le plus tôt possible dans leur processus migratoire et, ensuite, lorsque cela sera nécessaire pour assurer l'atteinte de leurs objectifs professionnels par un parcours optimal.

La reconnaissance des acquis et des compétences issus des études effectuées et de l'expérience obtenue hors du Québec

Recommandation 6

Le Conseil recommande à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en collaboration avec le ministre de l'Éducation, la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- de poursuivre les efforts visant à mieux faire connaître aux personnes immigrantes et aux employeurs l'offre de reconnaissance des acquis et des compétences ainsi que la valeur de ces processus.

Recommandation 7

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, à la ministre de l'Enseignement supérieur, au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et à l'Office des professions du Québec, en collaboration avec les acteurs engagés dans la reconnaissance des acquis et des compétences :

- de prendre collectivement les moyens d'améliorer et de faciliter, à tous les ordres d'enseignement et pour tous les métiers et professions, la reconnaissance des acquis et des compétences issus des études effectuées et de l'expérience obtenue hors du Québec chez toutes les personnes immigrantes en examinant et en révisant l'offre globale pour clarifier ses finalités, élargir sa portée, bonifier ses modalités et assurer, par une variété de moyens, l'actualisation des compétences ou l'accès à une formation manquante ou d'appoint.

Recommandation 8

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- en s'inspirant de modèles conçus ici et dans d'autres juridictions, de mener les recherches nécessaires pour développer et mettre en œuvre une approche permettant de mettre en lumière, de légitimer, de consigner et de rendre visibles l'ensemble des compétences professionnelles issues des études ou de l'expérience des adultes immigrants, pour faciliter leur analyse par les employeurs et, ainsi, favoriser l'intégration de ces personnes dans des emplois à la hauteur de leurs compétences².

² En décembre 2020, le Conseil a mandaté la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue pour l'élaboration d'un avis portant sur cette question.

Les milieux de travail comme lieux d'apprentissage, de reconnaissance et de formation

Recommandation 9

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, à la ministre de l'Enseignement supérieur, au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission des partenaires du marché du travail et à l'Office des professions du Québec :

- d'établir une stratégie conjointe visant à mobiliser les employeurs ainsi que les acteurs de l'éducation et de l'emploi pour soutenir l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes par le développement et le déploiement de projets de même que de services éducatifs ancrés dans les milieux de travail et :
 - permettant l'apprentissage, la reconnaissance des acquis et des compétences ainsi que la formation;
 - s'appuyant notamment sur des stages, des formules d'alternance travail-études et de la formation en emploi.

Recommandation 10

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- d'améliorer et d'accroître la supervision, l'accompagnement et le suivi offerts aux personnes immigrantes pendant et après les parcours d'apprentissage ou de formation en milieu de travail, en assurant à ces fins un soutien financier adéquat aux organismes spécialisés en employabilité et aux établissements d'enseignement.

L'inclusivité des milieux de travail

Recommandation 11

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, à la ministre de l'Enseignement supérieur, au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en collaboration avec les services aux entreprises de leurs réseaux respectifs et les organisations interpellées :

- de prendre collectivement les moyens de mieux faire connaître aux employeurs l'offre de services éducatifs et de programmes incitatifs, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises, et de la développer pour favoriser l'inclusion dans les milieux de travail de personnes issues de l'immigration ainsi que soutenir les changements organisationnels et la formation nécessaires pour mieux les accueillir.

Assurer la cohérence et la convivialité de l'offre éducative et favoriser l'engagement de la société tout entière

La synergie et la cohérence des actions

Recommandation 12

Le Conseil recommande au gouvernement, en collaboration avec les acteurs interpellés :

- de faire de l'éducation et de l'apprentissage favorisant l'inclusion des familles immigrantes une priorité inscrite dans une politique gouvernementale d'éducation des adultes permettant d'assurer la complémentarité des services éducatifs et, à ce titre, d'examiner ensemble les règles administratives et budgétaires pour accroître la cohérence des actions et mieux prendre en compte la réalité des familles immigrantes.

L'accompagnement des personnes immigrantes et le référencement intersectoriel

Recommandation 13

Le Conseil recommande aux établissements d'enseignement ainsi qu'aux acteurs des milieux communautaire et de l'emploi appelés à offrir des services aux familles et aux personnes immigrantes :

- de porter une attention accrue à l'accompagnement et au suivi des nouveaux arrivants qui fréquentent leurs organisations et de renforcer, dans leurs régions respectives, la concertation, le référencement et les collaborations requis pour répondre de façon personnalisée à l'ensemble des besoins des familles et des personnes immigrantes et, ainsi, favoriser la réussite éducative et l'inclusion.

Les conditions favorisant la réussite éducative

Recommandation 14

Le Conseil recommande à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux qui offrent des services éducatifs aux familles immigrantes :

- de s'assurer que l'engagement et la réussite des personnes immigrantes dans des démarches éducatives structurées, en particulier des femmes, soient soutenus aux moments opportuns par des conditions qui permettent de s'y consacrer pleinement et qui prennent en considération leur réalité familiale.

L'apprentissage du vivre-ensemble

Recommandation 15

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, à la ministre de l'Enseignement supérieur, à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- de faire de l'enjeu du vivre-ensemble une préoccupation portée par l'ensemble du système éducatif et d'enrichir les moyens existants de formation interculturelle, d'éducation aux droits ainsi que d'éducation à la citoyenneté à l'ère du numérique.

Recommandation 16

Le Conseil recommande aux acteurs économiques et aux organisations syndicales :

- de poursuivre et d'accroître leurs actions visant à sensibiliser et à outiller les milieux de travail pour soutenir l'inclusion des personnes immigrantes en emploi et dans la société.

La formation du personnel et une diffusion optimale de l'information pour les intervenantes et les intervenants

Recommandation 17

Le Conseil recommande aux acteurs du système éducatif appelés à offrir des services aux familles et aux personnes immigrantes :

- de tenir périodiquement des activités de formation et de perfectionnement à l'intention de tout leur personnel, afin qu'il détienne les compétences interculturelles requises ainsi qu'une compréhension adéquate de la réalité des personnes immigrantes au Québec.

Recommandation 18

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, à la ministre de l'Enseignement supérieur, au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

- de s'assurer que les intervenantes et les intervenants de leurs réseaux respectifs qui offrent des services d'accueil, de conseil, d'orientation et de référence aux personnes immigrantes dans le système éducatif disposent aisément d'une information qui soit claire, à jour et cohérente sur l'ensemble de l'offre de services.

50-0542-SO

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca